

CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

2, place Jean de Luxembourg – BP 50009 – 80150 – CRÉCY-EN-PONTHIEU

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

Avec attribution du CACS ouvrant le titre de Champion de Conformité au Standard et du qualificatif « excellent » permettant l'obtention de la cotation 4/6 (Sujet Recommandé) et ouvrant l'accès aux championnats jeune, vétérân et champion des expositions nationales

SAMEDI 28 MARS 2020 – ALES (30)

Parc des expositions – Route d'Uzès - ZAC de Méjannes – 30340 MEJANNE LES ALES

Entrée des chiens : 8 heures – Début des jugements : 9 heures

RING D'HONNEUR :

- Présentation et jugement des lots d'affixe et des lots de reproducteurs
- Présentation des classes puppy et baby
- Présentation des 1ers "excellent" meilleurs de race en classe vétérân
- Présentation des 1ers "excellent" meilleurs de race en classe jeune
- Désignation du meilleur chien de l'exposition

Également au programme de cette manifestation :

- Confirmation
- Test de fermeté au coup de feu (âge minimum 9 mois)
- Fiche dentaire (âge minimum 12 mois). Gratuite pour les adhérents du CAT et 10 € pour les non adhérents.
- Identification génétique (ADN)



Engagement sur internet
pour ces 2 journées
paiement sécurisé
<http://www.cedia.fr>

Sous le patronage de
l'Association canine territoriale
du Languedoc Roussillon.

Le lendemain, au même endroit, une exposition nationale avec une spéciale Teckels. En cas d'engagement à la Nationale d'Élevage et à l'exposition du lendemain, l'Association canine territoriale du Languedoc Roussillon vous accordera une remise de 10% sur l'exposition canine nationale.

**1ère clôture des engagements
le 1er mars 2020**
**2ème clôture avec majoration
le 16 mars 2020**

JURY PRESENTI

TECKELS POIL RAS, STANDARD, NAIN, KANINCHEN, MÂLES ET FEMELLES

CLASSES JEUNE, INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL

TECKELS POIL DUR, STANDARD, MÂLES ET FEMELLES *CLASSE JEUNE*

• M. Pédro DELERUE (P) •

TECKELS POIL LONG, STANDARD, NAIN, KANINCHEN, MÂLES ET FEMELLES

CLASSES JEUNE, INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL

• Mme Sylvie DUPOUY •

TECKELS POIL DUR, STANDARD, MÂLES ET FEMELLES

CLASSES INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL

• Mme Luisa SALINAS (IT) •

TECKELS POIL DUR, NAIN, KANINCHEN, MÂLES ET FEMELLES

CLASSES JEUNE, INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, TRAVAIL

• Mme Nicole KÜBLI (CH) •

TECKELS POIL RAS, POIL LONG, POIL DUR, STANDARD, NAIN ET KANINCHEN, MÂLES ET FEMELLES

CLASSES PUPPY, BABY, VÉTÉRÂN et CHAMPION

• M Bernard ROUSSET •

LES MEILLEURS DE L'EXPOSITION SERONT DÉSIGNÉS PAR UN JURY COLLÉGIAL

N.B. – Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications dans la répartition des races affectées aux juges en fonction du nombre de chiens engagés ou de l'absence d'un juge.



CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 16 mars 2020

Buvette et restauration le samedi 28 mars dans l'enceinte de l'exposition,



RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR LE DÎNER DU VENDREDI 27 MARS ET LE DÉJEUNER DU SAMEDI 28 MARS (VOIR PAGE 2)

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

ARRIVÉE ET JUGEMENT : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Parking à proximité des halls. Les jugements commenceront à 9 h précises.

SORTIE : Les chiens ne pourront pas sortir avant 17h30.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'élevage et les principales récompenses obtenues par celui-ci. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle, soit par le commissaire de ring, soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens agressifs, des femelles visiblement pleines, des chiens paraissant malades ou atteints d'une maladie de peau. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice. Contrôles vétérinaires assurés pendant toute la durée de la manifestation.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Seuls sont admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines d'un Pays membre de la F.C.I. **Les chiens doivent être la propriété de l'exposant** et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf omissions ou erreurs informatiques,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

CLASSES INDIVIDUELLES : Sont considérées comme classes individuelles, les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby et Vétérain.

CLASSE INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition, cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant le 16 mars 2020, date de clôture des inscriptions. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire.

CLASSE CHAMPION : Réservée exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions nationaux de Beauté des Pays Membres de la F.C.I. et (ou) Champions Internationaux des pays membres de la F.C.I. au plus tard le 16 mars 2020, date de clôture des inscriptions (joindre une copie des titres de champion). Classe ne donnant pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

CLASSE JEUNE : Pour tous les chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

Cette classe ouvre droit au titre de champion jeune.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de plus de 6 mois et moins de 9 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

CLASSE VÉTÉRAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. *Cette classe ouvre droit au titre de champion vétérain.*

LOT AFFIXE : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété sans distinction de sexe déjà engagés et présentés, dans une classe individuelle, nés chez le producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement tenant compte de l'homogénéité du lot, sera fait par un jury collégial dans le ring d'honneur.

LOT REPRODUCTEURS : (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (mini) à 5 (maxi) de ses descendants directs au 1er degré, déjà engagés et présentés, dans une classe individuelle.

Le classement tenant compte de l'homogénéité du lot, sera fait par un jury collégial dans le ring d'honneur.

jour de l'exposition, exception faite du lot d'affixe et du lot de reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 16 mars 2020. (suite p4)

RÉSERVATIONS DES REPAS ET HÉBERGEMENT

POUR VOS REPAS

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, il est impératif de réserver le(s) repas pour le dîner du vendredi 27 mars et le déjeuner du samedi 28 mars 2020.

POUR VOTRE HÉBERGEMENT, INFORMATIONS UTILES

• Office de Tourisme d'Alès
Place de l'hôtel de ville _ 30100 ALES
Tél. : 04-66-52-32-15
Site internet : www.cevennes-tourisme.fr

Vous souhaitez inscrire votre chien par Internet (<http://www.cedia.fr>)
- Paiement sécurisé par carte bancaire -
Règlement séparé des repas réservés au CAT à l'adresse ci-dessous

Vous souhaitez inscrire votre chien par courrier

Joindre un seul chèque du montant de(s) engagement(s) + montant du(es) repas à :
Club des Amateurs de Teckels - 2, Place Jean de Luxembourg
BP 50009 - 80150 Crécy en Ponthieu

Préciser le nombre de repas réservés le vendredi 27 mars 2020
• boissons comprises •

Nom : prénom :

25 € xrepas =€

Préciser le nombre de plateaux repas réservés le samedi 28 mars 2020
• boissons comprises •

Nom : prénom :

15 € xplateaux =€

TOTAL À RÉGLER :€

N.B. • Seuls les repas payés seront réservés

A RETOURNER AU SECRÉTARIAT DU :

CLUB DES AMATEURS DE TECKELS

2, place Jean de Luxembourg – BP 50009 – 80150 – CRÉCY-EN-PONTHIEU

REMPLISSEZ TRÈS LISIBLEMENT EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE les volets de cette feuille (photocopies acceptées)

N° d'identification N° LOF
(tatouage ou transpondeur)

Nom du chien

Date de naissance Sexe: Mâle Femelle

Nom du père

Nom de la mère

Couleur Poil Taille

Nom du producteur Prénom

Nom du propriétaire Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail

→ • Fiche dentaire (chien à partir d'un an) : Oui Non ** Engagement par courrier
inscription sur place, gratuite pour les membres et 10 € pour les non-membres.

→ • Identification génétique (ADN) : Oui Non à régler sur place, chèque à l'ordre de la SCC (obligatoire depuis le 1er janvier 2016 pour toute homologation de championnat français – beauté ou travail - et pour toute demande de cotation de 2 à 6).

Dossier complet à envoyer au CAT comprenant : la copie du certificat de naissance ou du pedigree.

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	Avant le 1er mars 2020	du 2 mars au 16 mars 2020	Sommes versées
1 ^{er} chien	38,00 €	45,00 €€
2 ^e chien	28,00 €	35,00 €€
3 ^e chien	18,00 €	25,00 €€
4 ^e chien et les suivants (par chien) ..	10,00 €	15,00 €€
Vétéran, Puppy, Baby *	18,00 €	25,00 €€
TOTAL		€

(* En cas d'engagements multiples, les classes vétérans, puppy et baby ne peuvent être comptabilisées en 1^{er}, 2^eme et 3^eme chien.

Je déclare sincères et véritables les renseignements sur cette feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien, à moi-même ou causés par le dit chien. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Fait à le

Signature du propriétaire (obligatoire)

Un seul catalogue par exposant.

Engagement possible par internet sur
<http://www.cedia.fr>
(paiement sécurisé par carte bancaire)

Classes dans lesquelles le chien est engagé (voir définition des classes dans le règlement)	Sommes adressées
Le tour de poitrine de tous les chiens sera mesuré sur le ring, par le juge concerné.	
INTERMÉDIAIRE (de 15 à 24 mois)
OUVERTE (âge minimum 15 mois)
TRAVAIL (âge minimum 15 mois – voir au dos)
CHAMPION (voir au dos)
JEUNE (de 9 à 18 mois)
PUPPY (de 6 à 9 mois)
BABY (de 4 à 6 mois)
VÉTÉRAN (âge minimum 8 ans)
TOTAL

→ JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Pour les engagements par courrier, joindre la copie de la carte d'identification par tatouage ou par transpondeur.
- Pour les engagements par Cédia, joindre la copie de la carte d'identification par tatouage ou par transpondeur par mail à : expof@cedia.fr.
- (en l'absence de ces documents, le chien ne sera pas engagé à l'exposition).
- L'accusé de réception vous sera envoyé par CEDIA quelques jours avant la date de l'exposition.

→ Engagement par courrier : règlement par chèque établi à l'ordre du Club des amateurs de teckels et adressé
2, Place Jean de Luxembourg – BP 50009
80150 Crécy-en-Ponthieu

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du C.A.T. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSION :

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés,

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le service vétérinaire,
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés,

- c) ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite,
- d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 80 environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Le Club des Amateurs de Teckels organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 120 euros, qui restera acquise au Club des Amateurs de Teckels si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la S.C.C. avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice,
 - e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITÉ : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition et accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être recon-

Le CAT insiste, qu'il incombe aux exposants d'assurer le bien être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien être, comme abandonner son chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des évènements à venir.

nue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition. (Voir paragraphe Réclamations).

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

RESTAURATION :

Un point restauration sera installé à l'intérieur de l'exposition uniquement pour les repas réservés.

A titre d'information, les expositions « Spéciales de Race » suivantes ont été retenues pour 2020 avec les juges pressentis :

Paris Dog Show (75)	12 janvier	CACIB	DI CHICCO (IT)
Alès (30)	28 mars	NE-CACS	Collège JUGES
Alès (30)	29 mars	CACS	Nicole KÜBLI (CH) + P. DELERUE (P)
Lyon (69)	19 avril	CACIB	Françoise LEMOINE LEGAY
Amiens (80)	02 mai	Régionale d'élevage	Frans NAASSENS (B)
St-Brieuc (22)	09 mai	CACS	Françoise BRUNELLI
Evreux (28)	21 mai	CACS	Sylvie DUPOUY
Lamotte-Beuvron (41)	13 juin	CACS	André FERRE
Chatel-Guyon (63)	02 août	CACS	Michel BONNET
Dijon (21)	05 septembre	CACS	Jacques MEDARD MANGIN
Kolbsheim (67)	13 septembre	Régionale d'élevage	Marie France VARLET
Bordeaux (33)	13 septembre	CACIB	Colette DAUDIER
Martigues (13)	26 & 27 septembre	CACIB	Michel BONNET
Tarbes (65)	15 novembre	CACIB	Sébastien JACOPS

IMPORTANT

• Adressez votre DOSSIER COMPLET (voir ci-contre) DANS LES DÉLAIS DEMANDÉS afin d'éviter tout désagrément.

Chaque propriétaire de chien doit être muni de la carte ICAD, du passeport ou du carnet de santé à jour de vaccination. Pour tous les chiens venant de l'étranger, il est exigé un certificat de vaccination antirabique attestant que la vaccination est à jour.

LOT AFFIXE – LOT REPRODUCTEUR

Lors de cette exposition Nationale d'Élevage, les inscriptions gratuites pour le lot affixe et le lot reproducteur devront être faites le jour même de la manifestation avant 12 heures auprès du Secrétariat de l'exposition.